

### appartement

## 980 €/mois

### Winketkaai 18, 2800 Mechelen



78 m²





Appartement exceptionnellement lumineux avec 2 chambres, terrasse et balcon, prêt à être emménagé.

Hall d'entrée avec toilettes invités et local technique. Grand espace de vie ouvert avec beaucoup de verre où l'on peut profiter de vues incroyables sur le Keerdok et la ligne d'horizon de Malines.

Cuisine entièrement équipée avec four, réfrigérateur, nouvelle cuisinière et hotte aspirante avec espace de rangement supplémentaire adjacent.

La première chambre à coucher a accès à la terrasse de 10 m² orientée au sud. Une2ème chambre peut également être transformée en bureau.

La salle de bains avec double lavabo, baignoire et toilettes supplémentaires peut accueillir une machine à laver et un sèchelinge.

il y a une cave spacieuse où il est possible de garer un vélo. Un grand parking se trouve devant l'immeuble.

Situation exceptionnelle, sur la Dijle et à distance de marche du centre-ville, à proximité de la gare et des voies d'accès. Loyer 980 €/mois + 65 €/mois de charges communes.

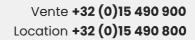
### Caractéristiques

### GÉNÉRAL

Adresse:	Winketkaai 18 2800 Mechelen
Prix:	980 €/mois
Surface habitable:	78 m²
Nombre de chambres:	2
Nombre de salles de bain:	1
Année de construction:	1993
Revenu cadastral:	€0

#### **DISPOSITION**

Hall D'entrée:	2.56 m²
Toilette 1:	1.17 m²
Chaudière:	0.94 m²
Woonkamer:	32.57 m²
Cuisine:	8.38 m²
Débarras:	1.36 m²
Hall De Nuit:	1.5 m²
Salle De Bains 1:	6 m²
Chambre À Coucher 1:	14.72 m²
Chambre À Coucher 2:	8.45 m²
Terrasse:	9.88 m²
Cave:	3.32 m²





## appartement

# 980 **€/**mois

### Winketkaai 18, 2800 Mechelen



📇 2 🚮 78 m²

### **CONFORT**

Chauffage:	Individuel
Cuisine:	Armoires et appareils
vitrage:	Double
Cadre de fenêtre:	Pvc

EPC:	157 kWh/m²
Niveau EPC:	В
Code unique EPC:	20211026-0002482989-RES-

**EPC** 

### INFORMATION ADDITIONNELLE

Destination de planification urbaine:	Zone d'habitat
Permis d'urbanisme:	Oui
Assignation et demande de récupération:	Aucune mesure judiciaire de réparation ou mesure administrative imposée
Droit de préemption:	Pas applicable
Permis de lotissement:	Pas applicable
Zone sensible aux inondations:	Pas encore demandé